Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID: 051-215104985-20221214-2022_12_08-DE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 décembre 2022

......

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 décembre 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés: M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT. M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et M. LEMAIRE.

En exercice : 27 Présents : 18

Pouvoirs: 5 Pour: 23 Contre:

Contre: Abstentions:

Mme CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle – Association « Équilibre, Bien-Être et Santé »

 SV/N° 2022 - 12 - 08

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que, pour mener à bien ses activités, l'association « Équilibre, Bien-Être et Santé » a besoin d'être équipée d'un vidéoprojecteur, d'une enceinte bluetooth et d'un ordinateur et depuis 4 ans, c'est la présidente qui met à disposition de l'association son matériel personnel.

Afin que l'association puisse acquérir son propre vidéoprojecteur, il est proposé au Conseil Municipal de lui apporter une aide financière de $250 \in$.

M. le Maire rappelle que cette association n'a jamais, jusqu'à présent, sollicité de subvention municipale.

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique — décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l' association « Équilibre, Bien-Être et Santé »

Pour extrait certifié conforme.

Signé : Le Maire, Sacha HEWAK